

Anciens traités du Haut-Canada

En vertu d'un traité signé le 15 mai 1786, les Ottawas et les Chippewas ont cédé le canton d'Anderdon et une partie de West-Sandwich, comté de Lambton, ainsi que l'île Bois-Blanc dans la rivière Détroit.

En vertu d'un traité signé le 19 mai 1790, les Ottawas, les Chippewas, les Pottawatemies et les Hurons ont cédé une partie des comtés de Kent, d'Elgin et de Middlesex, soit environ deux millions d'acres de terre, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à 1,200 livres sterling.

En vertu d'un traité signé à Navy Hall le 7 décembre 1792, les Mississaguas ont cédé les comtés de Norfolk et de Haldimand et une partie des comtés de Lincoln, Wentworth, Brant, Oxford, Middlesex, Elgin et Welland, soit environ trois millions d'acres.

Cette cession avait pour objet d'en rectifier une autre en date du 22 mai 1784.

Le dédommagement dans ce cas s'élevait à £1,180.7s.4d. sterling.

En vertu d'un traité signé le 7 septembre 1796, les Chippewas ont cédé une partie des comtés de Middlesex et d'Oxford, sur la rive nord de la rivière Thames, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à 1,200 livres sterling, en devises québécoises.

En vertu d'un traité signé le 7 septembre 1796, les Chippewas ont cédé une partie des comtés de Lambton et de Kent, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à 800 livres sterling.

En vertu d'un traité signé le 21 août 1797, les Mississaguas ont cédé une partie du canton de Nelson, comté de Halton, d'une superficie d'environ 3,450 acres, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à £75.2s.6d.

En vertu d'un traité signé le 22 mai 1798, les Chippewas ont cédé une partie du comté de Simcoe, y compris le havre de Penetanguishene et les îles qui s'y trouvent, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à 101 livres sterling.

En vertu d'un traité signé le 30 juin 1798, les Chippewas ont cédé l'île Saint-Joseph, Cariboux ou Payentanassin, située entre les lacs Huron et Supérieur, mesurant 120 milles de circonférence, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à 1,200 livres sterling, en devises québécoises.

En vertu d'un traité signé le 11 septembre 1800, les Ottawas, les Chippewas, les Pottawatamies et les Wyandots ont cédé une partie du comté d'Essex, soit environ 2,412 acres ainsi qu'une route, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à 300 livres sterling.

En vertu d'un traité signé le 1^{er} août 1805, les Mississaguas ont cédé les cantons d'Etobicoke, York et Vaughan, et une partie des cantons de King, Whitechurch et Markam, comté d'York.

Ce traité confirmait une cession signée le 23 septembre 1787, alors qu'on leur avait donné diverses marchandises et autres articles de valeur. On leur a également versé dix shillings au moment de cette confirmation.

En vertu d'un traité signé le 6 septembre 1806, les Mississaguas ont cédé une partie des comtés de Peel et de Halton, soit environ 85,000 acres, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, de marchandises évaluées à £1,000.9s. 1³/₄d.

En vertu d'un traité signé les 17 et 18 novembre 1815, les Chippewas ont cédé une partie du comté de Simcoe, soit environ 250,000 acres, moyennant la remise, au moment de la signature du traité, d'une somme de 4,000 livres sterling.

En vertu d'un traité signé le 6 août 1816, les Mississaguas ont cédé une partie du canton de Thurlow, comté de Hastings, à l'embouchure de la rivière Moira,